



## **TD2018DL**

### ***Résumé des principales modifications***

Le Document technique sur les limites de décision pour la quantification confirmatoire de substances à seuil a fait l'objet d'une révision de la part du Groupe d'experts Laboratoires de l'AMA (LabEG).

La nouvelle version de ce document, TD2018DL, inclut les principales modifications suivantes :

#### **1. Niveaux maximaux d'incertitude de la mesure**

##### **Tableau 1**

- Toute référence au glycérol a été supprimée du texte du tableau 1 (notes incluses) puisque cette substance a été retirée de la *Liste des interdictions* 2018.
- Les notes ont été réorganisées pour refléter l'ordre chronologique d'apparition dans le tableau.
- La note c a été modifiée pour préciser que le seuil applicable et la limite de décision correspondante doivent maintenant être ajustés pour toutes les substances à seuil lorsque la valeur de la gravité spécifique est supérieure à 1,020. A la fin de cette note de bas de page, il a été clarifié que la LD<sub>aj</sub> doit être tronquée au même nombre de décimales que la LD.
- Dans la note f, les conditions pour rapporter un résultat positif pour la morphine ont été détaillées pour éviter de rapporter un résultat positif provenant de l'administration de codéine, qui est une substance permise.
- Le texte de la note i a été de nouveau modifié pour s'appliquer aussi bien au carboxy-THC, au salbutamol et au formotérol qu'à la morphine. L'exemple de la morphine est inclus.

#### **3.3 Exemples d'interprétation**

3.3.2 L'exemple de la morphine a été modifié pour inclure le calcul du seuil et de la limite de décision ajustés basés sur une gravité spécifique de 1,022.